

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE n°093/2026

Règlementant la circulation et le stationnement avenue Henri Duflocq et rue Jean Renoir,

Le maire de la commune de Crégy-lès-Meaux,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu l'intérêt général ;

Vu la demande d'occupation du domaine public formulée par Gwenael GIRAUDEAU de la société TERGI – 33 rue de Lamirault 77090 COLLEGIEN, pour des travaux de renouvellement de gaz suite à la construction en cours de 38 logements ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique.

ARRETE

Article 1 : Du 06/07/2026 au 03/08/2026, la circulation sera alternée par des feux tricolores avenue Henri Duflocq et rue Jean Renoir.

Article 2 : La société TERGI s'engage à voir conjointement avec la société Haut de France Construction pour l'installation des feux tricolores afin de fluidifier la circulation des automobilistes.

Article 3 : Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit sur l'avenue Henri Duflocq et la rue Jean Renoir.

Article 4 : La bordure centrale sera retirée et remise dans son état d'origine par l'entreprise TERGI.

Article 5 : Pendant la durée des travaux, l'arrêt de bus Jean Renoir sera temporairement supprimé.

Article 6 : A la fin des travaux, un contrôle sera effectué conjointement avec la police municipale et les services techniques. En cas de dégradation ultérieure résultant desdits travaux, la responsabilité de la société TERGI demeurera engagée, les travaux de réfection éventuels resteront à sa charge.

Article 7 : Monsieur le maire de CREGY LES MEAUX et madame la cheffe de la police municipale de CREGY LES MEAUX sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le directeur général des services
- Monsieur Alexandre De Souza de la société Haut de France Construction
- Madame la commissaire de police de Meaux
- Monsieur le commandant de la caserne des pompiers de Meaux
- Notifié à la société Transdev

Fait à Crégy-lès-Meaux le 09/06/2026

Par déléguation,

Mme Nathalie DUPONT

4^{ème} Adjointe au Maire déléguée à l'aménagement, l'urbanisme
Transition écologique et biodiversité



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le Tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Mairie de Crégy-lès-Meaux - 28, rue Jean Jaurès - 77124 CREGY LES MEAUX

01 60 23 48 88 – mairie@cregylesmeaux.fr

www.cregylesmeaux.fr